

MINI-GUIDE APPEL SUBSIDES POUR PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES F.R.S.-FNRS 2022

1. CALENDRIER

Ouverture de l'appel sur l'application web du F.R.S.-FNRS [e-space](#) pour soumission électronique :
MERCREDI 15 DECEMBRE 2021.

INSTRUMENTS	APPEL SUBSIDES POUR PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES 2022
	DATE ET HEURE ¹ LIMITEES DE VALIDATION ELECTRONIQUE PAR LE PROMOTEUR SUR E-SPACE
Ouvrage scientifique	Mardi 15 février 2022 à 14h*
Périodique scientifique	

*Attention : il s'agit d'une **date et d'une heure limites fixes**. Le promoteur ne pourra plus modifier, sauvegarder ou soumettre sa candidature une fois ce délai passé. Dès lors, il est tenu de s'assurer de la soumettre en avance.

Les décisions d'attribution seront prises lors du Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS de juin 2022. Les subsides pour ouvrages débuteront le 1^{er} juillet 2022 et ceux pour les périodiques le 1^{er} janvier 2022.

2. MODIFICATIONS PAR RAPPORT A L'APPEL 2021

Le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS du 7 décembre 2021 a décidé d'ajouter 5 rubriques au sein de la partie « informations complémentaires » du formulaire de demande de subside pour périodique scientifique afin de permettre à tout promoteur rencontrant des difficultés à respecter certains critères réglementaires de les expliquer. Les critères concernés sont les suivants :

- Passage à l'Open Access
- Composition interuniversitaire du comité éditorial
- Équilibre des genres au sein du comité éditorial
- Procédure de peer-reviewing
- Programmation du périodique

3. INSTRUMENTS

Dans le cadre de cet appel, deux instruments permettent le financement de frais d'édition (y compris coûts de mise en page, de correction, de graphisme, de traduction...) sous forme papier et/ou numérique :

- Subside pour Ouvrage scientifique,
- Subside pour Périodique scientifique².

Les subsides ne sont pas destinés à la publication d'un article scientifique.

Les frais de diffusion ne sont pas éligibles.

Les frais de traduction ne sont pas éligibles pour un ouvrage déjà publié.

Toute demande de subvention doit être accompagnée de devis clairs et détaillés.

¹ Toutes les heures sont exprimées en heure locale de Bruxelles.

² Le subside peut être sollicité pour une durée de 3 ans.

4. ÉLIGIBILITE

Le subside pour ouvrage ou périodique scientifique peut être accordé à des chercheurs rattachés à une institution universitaire de la Communauté française de Belgique ou à un établissement scientifique fédéral.

Le **promoteur** (porte-parole de la demande) doit être :

- dans le cadre d'une demande de subside pour un ouvrage scientifique, l'auteur de l'ouvrage (ou un des auteurs dans le cas d'un ouvrage collectif)
- dans le cadre d'une demande de subside pour un périodique scientifique, un responsable de la publication.

Pour un ouvrage scientifique, le manuscrit soumis doit obligatoirement être complet et publiable en l'état et la publication de l'ouvrage ne peut pas être antérieure à la décision d'octroi du F.R.S.-FNRS.

5. CONTENU D'UNE PROPOSITION

Le F.R.S.-FNRS insiste particulièrement sur le **respect scrupuleux des consignes relatives à chaque section** et rappelle que la Commission compétente en charge d'évaluer les dossiers est souveraine quant à l'appréciation du dossier.

ATTENTION : aucune modification ou correction au dossier n'est acceptée après la date et l'heure limites de validation prévues pour le promoteur.

Le dossier de candidature comporte les principales sections décrites ci-après :

FORMULAIRE
DESCRIPTION DE LA PUBLICATION <ul style="list-style-type: none">➤ Y inclus la partie « informations complémentaires » à compléter obligatoirement via le fichier modèle ad hoc (ouvrage – périodique) qui sera converti au format PDF (non protégé) avant de l'annexer au formulaire électronique
BUDGET <ul style="list-style-type: none">➤ OUVRAGE<ul style="list-style-type: none">- Plan détaillé des coûts et montants sollicités auprès du F.R.S.-FNRS- Autres sources de financement sollicitées pour cette publication➤ PÉRIODIQUE<ul style="list-style-type: none">- Années du périodique pour lesquelles le subside est sollicité- Plan détaillé des coûts et montants sollicités auprès du F.R.S.-FNRS- Autres sources de financement sollicitées pour cette publication- Précédents subsides pour périodiques scientifiques

FORMULAIRE

ANNEXES OBLIGATOIRES (à charger dans le formulaire sur e-space) :

➤ **OUVRAGE**

- Manuscrit définitif (complet et publiable en l'état), incluant les illustrations le cas échéant,
- Exemple de curriculum vitae du promoteur,
- Table des matières de l'ouvrage,
- Devis clairs et détaillés concernant les dépenses envisagées,
- Rapport de soutenance de thèse en cas de publication d'un ouvrage issu d'une thèse,
- Copie de l'évaluation rendue par un comité de lecture ainsi que composition de ce dernier (si applicable).

➤ **PÉRIODIQUE**

- Volume récent du périodique,
- Exemple de curriculum vitae du promoteur,
- Devis clairs et détaillés concernant les dépenses envisagées,
- Bilan financier clair et précis de la revue (recettes-dépenses) des trois dernières années (2019 – 2020 – 2021),
- Table des volumes parus les deux dernières années ainsi que table provisoire des volumes concernés par la demande,
- Document numérique ou papier explicitant le processus de reviewing ainsi que grille d'évaluation (si applicable),
- Statuts de l'ASBL (si applicable).

6. MANDAT SUR LA POLITIQUE DE LIBRE ACCÈS (OPEN ACCESS)

Le F.R.S.-FNRS soutient le principe du libre accès aux publications scientifiques (Open Access) issues en tout ou en partie des fonds publics. Ce soutien se concrétise par la mise en œuvre d'un mandat institutionnel relatif aux publications en libre accès issues des projets de recherche et des chercheurs financés par le F.R.S.-FNRS, sous le mode de la voie verte – 'Open Access Green Road'.

Le [règlement](#) adopté précise les conditions sous lesquelles les bénéficiaires de subventions ou bourses du F.R.S.-FNRS devront, dans la mesure du possible, transmettre au dépôt institutionnel dont ils relèvent, tous les résultats publiés de la recherche financée dont ils sont auteurs ou co-auteurs.

TOUS LES DOCUMENTS, RÈGLEMENTS ET CHARTE DE LA VIE PRIVÉE SONT DISPONIBLES SUR

[HTTPS://WWW.FRS-FNRS.BE/FR/REGLEMENTS-GUIDES](https://www.frs-fnrs.be/fr/reglements-guides) ET SUR [HTTPS://WWW.FRS-FNRS.BE/FR/CHARTE-VIE-PRIVEE](https://www.frs-fnrs.be/fr/charte-vie-privée)